



Assemblée générale

Distr. générale
28 décembre 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Deuxième session de fond

12-23 février 2001

Financement du développement : auditions de la société civile, 6 et 7 novembre 2000

Récapitulation des exposés et des débats des tables rondes

Résumé

Dans sa résolution 54/279, l'Assemblée générale a décidé que le Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental tiendrait deux séries d'auditions pour entendre les vues d'organisations de la société civile et de représentants des milieux d'affaires sur le financement du développement.

Les auditions d'organisations de la société civile ont eu lieu à New York les 6 et 7 novembre 2000, et le présent document récapitule les exposés faits par 23 experts représentant de telles organisations. Il récapitule également le dialogue qui a eu lieu entre les délégations, les experts et d'autres représentants d'organisations non gouvernementales pendant les auditions.

Les principaux points sur lesquels ont porté les discussions étaient les suivants :

- a) Mobilisation des ressources financières nationales aux fins du développement (sect. I);
- b) Mobilisation des ressources financières internationales aux fins du développement : investissements étrangers directs et autres flux privés; et échanges commerciaux (sect. II);
- c) Renforcement de la coopération financière internationale aux fins du développement par le biais notamment de l'aide publique au développement; et traitement de la dette (sect. III);
- d) Résoudre les problèmes systémiques : renforcer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement.

Les exposés faits lors des auditions peuvent être consultés sur l'Internet à l'adresse suivante :

<http://www.un.org/esa/ffd/hear_panel_list1.htm>

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mobilisation des ressources financières nationales aux fins du développement	1-29	3
II. Mobilisation de ressources internationales en faveur du développement : investissements étrangers directs et autres apports privés; et commerce	30-46	9
III. Renforcement de la coopération financière internationale aux fins du développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement, et dettes	47-103	12
IV. Examen des problèmes systémiques en vue d'améliorer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement	104-121	22

I. Mobilisation des ressources financières nationales aux fins du développement

Animateur : Asda Jayanama (Thaïlande), Coprésident du Comité préparatoire

Experts : Fernanda Carvalho, Institut brésilien d'analyses économiques et sociales; Bart Bode, Chef du Département des politiques, et Broedelijc Delen, membre, Coopération internationale pour le développement et la solidarité; Julian Disney, Président du Conseil international de l'action sociale; Roberto Rubio, Directeur de la Fondation internationale pour le développement et Coordonnateur du Réseau international d'examen participatif de l'ajustement structurel pour l'Amérique latine;

Filomeno Santa Ana, Directeur d'Action for Economic Reforms, économiste à la faculté d'économie de l'Université des Philippines;

Zo Randriamaro, Directrice de programme, Gender and Economic Reform in Africa, Third World Network Africa

Développement social et réduction de la pauvreté

1. Mme Carvalho souligne quatre des principales attentes suscitées par le processus de financement du développement. Premièrement, il devrait aider les systèmes de financement nationaux et internationaux à promouvoir activement la justice sociale et le bien-être des populations. Deuxièmement, le processus devrait encourager la transparence. Il devrait lever le voile sur les questions de politique et de prise de décisions en matière financière, qui sont souvent un domaine impénétrable, réservé aux ministres des finances, aux banquiers et aux institutions financières internationales, et inciter ces parties à prendre en compte les intérêts de groupes sociaux plus larges. Troisièmement, il devrait stimuler les échanges de données d'expérience concernant l'application de différentes mesures de politique fiscale propres à répondre aux besoins des populations. Enfin, le processus devrait reconnaître la diversité des

pays en développement en braquant les projecteurs sur différentes expériences régionales.

2. À cette occasion, Mme Carvalho fait observer que :

a) La distinction entre mobilisation des ressources nationales et internationales n'a peut-être plus lieu d'être. Il serait plus utile de distinguer les pays qui ont accès aux capitaux privés de ceux qui n'y ont pas accès;

b) Les marchés sont extrêmement importants pour le premier groupe de pays mais, entièrement laissées à elles-mêmes, les forces du marché peuvent pénaliser les politiques sociales progressistes. Des éléments négatifs, tels que la fuite des capitaux et le capitalisme de copinage, peuvent affaiblir les monnaies nationales et causer toutes sortes de dommages sociaux, tandis que les mesures prises au niveau national pour la défense d'éléments du contrat social, tels que les droits des travailleurs, risquent de décourager les investissements étrangers;

c) L'objectif du processus de financement du développement doit donc être de définir pour l'État un rôle qui n'inhibe pas la croissance générée par les forces du marché mais qui contribue à corriger les distorsions créées par les marchés afin de déboucher sur des schémas de croissance compatibles avec les valeurs sociales.

La spéculation financière et les systèmes fiscaux nationaux

3. M. Bode de Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE) explique sa proposition concernant l'institution d'une taxe nationale sur les transactions de change. La nouvelle proposition va plus loin que l'idée d'origine exposée en 1972 par James Tobin et repose sur un système de taxation double : premièrement, une taxe minimale très peu élevée (de 0,01 à 0,02 %) qui assurerait en permanence un revenu et faciliterait le contrôle des mouvements de capitaux en temps normal, et deuxièmement, une taxe beaucoup plus élevée (50 à 100 %) qui ferait office de disjoncteur en période de crise financière.

4. M. Bode souligne que la nouvelle taxe devrait être un instrument national. Elle ne nécessiterait donc pas l'intervention d'une institution internationale habilitée à collecter et redistribuer des taxes imposées au niveau mondial. De tels instruments nationaux ne sont

pas sans précédent. Avant la crise financière de 1997, le Chili a montré qu'il était possible d'imposer l'équivalent d'une taxe nationale sur les entrées de capitaux à court terme pour dissuader les spéculateurs, et après les crises, la Malaisie a pris des mesures pour restreindre les mouvements locaux de devises. Il serait aussi possible d'instituer une taxe sur les transactions de change. Des études indiquent qu'il serait possible d'appliquer une telle taxe par le biais des réseaux électroniques interbanques en place et des procédures de règlement quotidien entre banques nationales.

5. M. Bode fait valoir les autres arguments ci-après en faveur de la taxe : a) son rôle régulateur; b) la protection qu'elle offrirait aux petites économies contre les attaques dont leur monnaie nationale pourrait faire l'objet de la part de spéculateurs, ce qui permettrait d'investir dans le développement social national les sommes pour le moment immobilisées dans les réserves des banques centrales; et c) son impact éthique puisqu'il s'agirait d'une taxe sur le capital qui prendrait le contre-pied de la pratique des pays occidentaux consistant à faire peser le gros de la charge fiscale sur le travail. Enfin, puisque les marchés monétaires sont concentrés dans quelques pays industrialisés, ces derniers bénéficieraient d'un supplément de revenu substantiel qu'ils pourraient utiliser pour l'exécution de leurs propres politiques nationales et pour redonner un coup de fouet à l'aide publique au développement.

Renforcement des normes internationales et de la coopération en matière de politique et d'administration fiscales

6. M. Disney explique comment le Conseil international de l'action sociale (CIAS) a mis au point un pacte antipauvreté incorporant les sept objectifs internationaux de développement à atteindre d'ici à 2015 et les objectifs initiaux en matière de mobilisation de ressources à atteindre d'ici à 2005. Ces derniers objectifs prennent en compte à la fois les ressources nationales et internationales et les ressources publiques et privées. La plupart d'entre eux demeureront toutefois inaccessibles sans une coopération internationale aux fins de l'adoption de réformes fiscales nationales de grande ampleur.

7. Selon le CIAS, certaines carences de l'administration fiscale, auxquelles viennent s'ajouter les effets de la mondialisation, entravent la mobilisation de ressources d'un montant conséquent au niveau national. Ces carences sont principalement les suivantes :

manque d'information, de ressources et de volonté politique de rationaliser la fiscalité; promotion d'une spéculation financière et immobilière excessive; encouragement de la fuite des capitaux; réduction excessive des charges fiscales des sociétés; évasion fiscale pratiquée par les multinationales; recours accru à des impôts inéquitables; abus du secret bancaire; avantages fiscaux qui faussent la concurrence; et inefficacité des mesures prises pour réduire la concurrence fiscale.

8. Le CIAS propose un train de mesures pour remédier à ces problèmes, dont la mise à la charge des autorités fiscales d'obligations plus strictes en matière d'échange d'informations et le renforcement des obligations de communication d'informations à ces dernières; l'amélioration de l'assistance technique et financière internationale apportée aux autorités fiscales des pays en développement; l'adoption de normes internationales plus strictes en matière d'imposition; l'adoption au niveau international de taxes remboursables, prélevées à la source, sur les paiements transfrontières; la coordination internationale de l'assujettissement à l'impôt des sociétés multinationales; un impôt sur les transactions de change, comme proposé par le CIDSE; l'élimination des exemptions fiscales dont bénéficie le commerce électronique; l'élaboration d'une convention internationale pour le rapatriement des fonds acquis de façon illicite; et des engagements fermes concernant l'amélioration de l'aide publique au développement et en matière d'annulation de la dette;

9. Le CIAS propose également un certain nombre de modalités d'application : la mise en place de groupes de négociation régionaux sur des questions techniques; le renforcement du rôle de coordination du Conseil économique et social en matière de réforme fiscale à l'échelon international; l'élaboration, par l'entremise du Conseil, d'un code de conduite international en matière de respect des obligations fiscales par les sociétés; et la mise en place, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une instance internationale spécialisée dans la fiscalité.

Mobilisation des ressources internes pour le plan de développement national

10. M. Rubio souligne que, s'agissant de la mobilisation des ressources nationales, la question clef est de savoir comment celles-ci devraient être utilisées. Alors que les sources de financement internes sont peu nombreuses (généralement l'épargne et la fiscalité inter-

nes), les possibilités pour l'utilisation des fonds sont légion. Les questions des priorités que les pays entendent financer et des modalités de ce financement sont aussi importantes que celle des sources leur permettant d'obtenir les fonds nécessaires.

11. Expliquant comment El Salvador a élaboré son plan national, M. Rubio souligne le rôle de l'innovation institutionnelle et de l'inclusion sociale dans la transformation des processus budgétaires et des investissements nationaux de qualité compatibles avec les objectifs du développement humain, la préservation des écosystèmes et la satisfaction des besoins fondamentaux des pauvres et des exclus. Il a fallu deux ans pour élaborer le plan sous la direction d'une commission indépendante et plurielle. L'accent a été mis sur une large participation de tous les groupes politiques et de tous les secteurs de la société, y compris les églises. Le plan tient compte des spécificités des diverses régions du pays : dans la région du Golfe, le principal objectif est d'ouvrir un point d'accès pour les échanges mondiaux, tandis que dans le Sud, l'accent est mis sur les exportations, et dans le Nord sur l'agriculture biologique. Grâce à la concertation ainsi mise en oeuvre, les priorités du plan et les financements ont été arrêtés sur la base d'un véritable consensus national et dans l'optique de la satisfaction des besoins des différents secteurs de la société.

12. Une série de modifications a été introduite concernant les sources de financement : il a été décidé de relever le taux général d'imposition de 10 %, de modifier le système de redistribution en corrigeant les déséquilibres entre impôts directs et indirects par le biais d'un nouveau pacte fiscal, de réformer le système bancaire privé, de réorganiser le système de sécurité sociale de façon à prendre en compte les intérêts des travailleurs, et d'encourager les contributions de contrepartie locales aux programmes de développement. Des mesures visant à stimuler l'épargne et le réinvestissement des bénéfices des entreprises aux fins de la croissance à long terme ont aussi été adoptées.

**Mobiliser et conserver sur place
les ressources financières nationales
en Afrique aux fins du financement
de la production locale dans des secteurs
stratégiques intéressant les femmes**

13. Mme Randriamaro déclare que sous l'effet conjugué de la libéralisation et des spécificités des économies africaines les femmes travaillant dans des secteurs

stratégiques de l'économie, notamment le secteur de l'agriculture et le sous-secteur de l'alimentation, sont soumises à une pression financière encore plus forte. Cette situation exige la recherche de nouvelles formules.

14. Mme Randriamaro fait observer qu'en Afrique, les activités de subsistance et les activités commerciales sont en très grande partie le fait de petites et de microentreprises, dont beaucoup sont organisées par des femmes et emploient une main-d'œuvre féminine. Ces entreprises ont souvent de très grosses difficultés de financement car a) les instruments financiers, tels que le crédit, les assurances et les banques, sont essentiellement orientés vers les secteurs de l'import-export et de la culture marchande, et b) les économies africaines – faibles et non protégées – sont excessivement vulnérables aux facteurs extérieurs et connaissent des hémorragies de ressources. Avant la libéralisation, ces difficultés étaient atténues par l'appui financier de banques spécialisées dans l'agriculture. Toutefois, le virage vers l'économie de marché et la libéralisation des services financiers ont fait que cet appui a disparu. Le cadre de politique générale encouragé par les institutions financières internationales est défavorable à des secteurs clefs pour la croissance durable et le développement national. Qui plus est, le vide au niveau du financement de l'agriculture n'a pas été comblé par le secteur privé. L'une des conséquences majeures de ces macrofacteurs est – souligne Mme Randriamaro – que les femmes, loin de bénéficier des réformes du secteur financier impulsées par le marché, se sont trouvées prisonnières du ghetto du microfinancement. Certaines études montrent que le microfinancement a sans doute été trop fortement privilégié dans les approches classiques de l'émancipation économique des femmes. Ces approches supposent que les capacités productives des femmes sont cantonnées dans des activités de faible envergure ou informelles, alors qu'en fait la demande de services, émanant des femmes, sur les marchés financiers classiques est en hausse et pourrait donner un coup de fouet à l'investissement et à la croissance interne. Les gouvernements devraient donc s'employer, en collaboration avec les partenaires de l'aide au développement, à revivifier et à élargir le financement et le crédit publics sous leur forme classique. Cela suppose que les gouvernements assument un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques et que l'État s'implique de nouveau dans l'économie nationale. Leur nouvel objectif devrait être de concevoir des cadres institutionnels innovants et porteurs afin de réduire les

fractures au niveau du financement dans les secteurs stratégiques laissés pour compte et de mobiliser tout le potentiel des femmes africaines en matière de production et d'investissement.

Programmes de réforme de la fiscalité progressive au niveau national

15. M. Santa Ana a souligné que les règles de caractère mondial étaient indispensables pour accompagner des programmes nationaux efficaces en matière de fiscalité. Selon un principe de base, les gouvernements devaient assurer le financement du développement essentiellement par leurs propres ressources en mettant en place des régimes fiscaux équitables, dynamiques et efficaces. Mais les pressions externes exercées en faveur d'une baisse des taux d'imposition et des droits tarifaires (érosion fiscale) entravaient fortement la production de recettes nationales. Les disparités importantes dans les régimes fiscaux nationaux encourageaient le transfert de ressources à partir des pays appliquant des régimes d'imposition progressive en direction des paradis fiscaux et des pays qui offraient des incitations fiscales. Il était donc nécessaire d'établir des règles à l'échelle mondiale pour assurer la coordination et une harmonisation, s'attaquer au problème de la fraude fiscale au niveau international, éviter que la concurrence géographique n'entraîne une surenchère vers le bas et aider les pays à faire preuve de souplesse et d'autonomie face aux effets uniformisateurs de la mondialisation.

16. M. Santa Ana a décrit plusieurs caractéristiques qu'un système national d'imposition progressive devait nécessairement posséder en intégrant les impôts directs et indirects et en cherchant à combler les lacunes qui étaient à l'origine de la fraude fiscale. Il a suggéré que l'on encourage le secteur privé à participer au financement du développement dans des domaines où la logique du profit et les intérêts sociaux coïncidaient. Toutefois, il a fait observer que les gouvernements ne devaient pas recourir à la privatisation simplement pour accroître les recettes. Son utilisation devait être justifiée par les avantages qu'elle présentait dans chaque cas particulier.

Synthèse du débat

Taxe sur les transactions en devises

17. Cette proposition a suscité quatre principales réactions. On a dit tout d'abord que la tendance mondiale

à la déréglementation reflétait un désaveu à l'égard des gouvernements qui avaient fréquemment échoué. Or, l'institution d'une taxe sur les transactions en devises impliquait un retour à l'intervention bureaucratique des États.

18. Comment cette proposition remédierait-elle au problème majeur de la faillite des gouvernements? Dans sa formulation actuelle, n'était-elle pas trop rigide et mal adaptée aux réalités du marché? Deuxièmement, on s'est demandé si elle pourrait être appliquée sur le plan administratif. Comment les autorités financières procéderaient-elles pour suivre les multiples transactions qui se déroulaient 24 heures sur 24 dans le monde? Il convenait de noter que le Chili et la Malaisie n'avaient eu recours à ce type d'intervention modératrice que pour une brève période et dans une situation d'urgence. Troisièmement, si un ou deux pays seulement appliquaient une telle mesure, ils se trouveraient pénalisés sur le plan de la compétitivité. Il faudrait donc que son application soit universelle. Était-il réaliste de s'attendre à ce que tous les pays promulguent et fassent appliquer simultanément ce type de législation? Enfin, il importait d'établir une distinction entre le financement de l'APD et les services marchands car leurs rôles respectifs étaient fondamentalement différents.

19. Sur le premier point, on a fait observer que les marchés étaient plus vastes que les territoires nationaux et que les conséquences d'un dysfonctionnement des marchés, comme celui qui s'était produit lors de la crise asiatique, devraient donc peut-être retenir davantage l'attention des pouvoirs publics. Répondant aux questions soulevées, M. Bode a noté que la proposition de CIDSE impliquait dans une certaine mesure le rétablissement d'une réglementation mais que l'intervention de l'État était parfois dans l'intérêt de tout un chacun dès lors qu'elle répondait à un souci de prudence. Le double régime de taxation proposé n'était pas conçu pour entraver le fonctionnement normal du marché mais pour fournir un recours en cas d'urgence. Les marchés déréglementés opéraient dans un environnement opaque qui rendait quasiment impossible une intervention justifiable de l'État, par exemple lorsque les défaillances du marché provoquaient de graves crises sociales. La proposition relative à la taxation des transactions en devises essayait de remédier à cette situation. Sa viabilité avait été évaluée et confirmée par des études telles que celle réalisée par Rodney Schmidt. Le fonctionnement de la taxe reposait sur le

processus quotidien de règlement à la National Bank, qui assurait un contrôle permanent sur tous les mouvements de devises. Son application universelle posait un défi qui exigerait une certaine coordination au niveau international.

Rôle du secteur privé et d'autres sources de financement

20. On a demandé comment, outre l'élargissement et l'approfondissement de la base d'imposition, les pays devraient stimuler directement d'autres sources d'énergie créatrice pour le financement du développement. Du point de vue des ONG, que faudrait-il faire pour créer un environnement encourageant les contributions du secteur privé? Quel rôle les grandes caisses de retraite pourraient-elles jouer avec les ressources importantes dont elles disposaient? Dans sa réponse, M. Santa Ana a évoqué les rôles du secteur public et du secteur privé. Le secteur privé devait concentrer ses efforts et ses ressources sur des objectifs de croissance rationnels, éventuellement en milieu urbain. Cela donnerait une certaine latitude à l'État pour reporter son attention sur un vaste programme de lutte contre la pauvreté dans d'autres domaines. À propos du rôle des caisses de retraite, M. Santa Ana a fait observer qu'il y avait une incompatibilité naturelle entre la motivation des administrateurs des caisses de retraite qui cherchaient à maximiser les profits pour le compte de leurs clients et les objectifs assignés aux investissements publics qui avaient un faible rendement financier. Pour que les caisses de retraite apportent une contribution proportionnelle au volume de leurs avoirs, il faudrait que les pays assurent une utilisation transparente des fonds correspondants dans l'intérêt général par des réglementations appropriées. CIDSE a reconnu que les réglementations publiques prudentielles jouaient un rôle clef dans la mobilisation productive des ressources du secteur privé. Un participant a fait remarquer que, dans le cadre des programmes d'ajustement des années 80, nombre de pays en développement avaient consulté des experts étrangers et procédé à des privatisations sans que leurs populations pauvres en tirent un profit durable. La privatisation offrait-elle une solution à long terme?

Priorités dans les dépenses nationale et renforcement des capacités pour les marchés financiers locaux

21. Les participants à la Table ronde ont été invités à donner leur opinion sur : a) la proposition selon laquelle il convenait d'examiner soigneusement les priorités en matière de dépenses publiques; et b) la question de savoir si le développement des marchés boursiers locaux qui fonctionnent bien créait de nouvelles sources de financement. M. Disney a reconnu que les priorités fixées pour les dépenses nationales étaient déterminantes. La réduction des dépenses militaires et des sources de fuite de capitaux, telles que la corruption, était un élément central du pacte contre la pauvreté proposé par le CIAS dans le cadre d'une alliance bilatérale équilibrée entre les gouvernements et la société. S'agissant du fonctionnement des marchés internes, il y avait beaucoup à faire, notamment éliminer les distorsions qui encourageaient la spéculation à court terme et enrayer les fuites de capitaux en se penchant sur des questions telles que les incitations fiscales extérieures.

22. Une personne présente dans la salle a fait valoir que l'on risquait de trop mettre l'accent sur le rôle des impôts dans la mobilisation des ressources internes, étant donné que l'élargissement de la base d'imposition aurait des incidences sur le secteur non structuré et les jeunes entreprises qui avaient besoin d'être encouragées. La stabilisation des taux de change volatils qui affaiblissaient les monnaies nationales et la lutte contre la corruption qui détournait des sommes importantes prélevées sur les fonds publics étaient des objectifs hautement prioritaires. M. Disney a répondu que le pacte contre la pauvreté proposé par le CIAS traitait de toutes ces questions dans le cadre d'une démarche globale. La régulation des taux de change et la lutte contre la corruption avaient manifestement des ramifications extérieures, de même que, dans le cas de détournements de capitaux, la question de l'annulation des impôts retenus à la source par certains pays sur des paiements internationaux. Mais, la présente table ronde concentrerait son attention sur les mesures internes même si ces mesures étaient, de toute évidence, souvent liées à l'environnement externe.

23. M. Rubio est convenu que la recherche de ressources internes était un processus multidimensionnel et que les impôts n'étaient pas la seule source de recettes, même s'ils étaient souvent la principale source. Il faudrait tenir compte des caisses de retraite, des ré-

gimes de sécurité sociale et du réinvestissement des bénéfices industriels et commerciaux lorsqu'on essaierait d'élargir et d'approfondir la base de ressources. Il importait de créer un contexte politique et institutionnel favorable pour les sources de financement tant publiques que privées.

Structures intermédiaires efficaces pour le développement local

24. L'exposé présenté par Mme Randriamaro sur la situation des femmes enfermées dans le « ghetto du microfinancement » a suscité un certain nombre de commentaires favorables. Apparemment, il y avait une certaine incompatibilité entre les politiques de libéralisation au niveau macroéconomique et les exigences du développement au niveau microéconomique. Tout en étant utiles en tant que filets de protection, les mécanismes de microfinancement n'apportaient peut-être pas une réponse satisfaisante, dans la problématique du développement, à la question de savoir comment les ressources financières pouvaient être canalisées de manière efficace pour que les collectivités, et surtout les femmes, puissent prospérer dans leur contexte local ou contribuer dans la pleine mesure de leurs capacités au développement économique. L'État avait manifestement un rôle à jouer en tant que structure intermédiaire entre les capitaux internationaux et les mécanismes de financement au niveau des villages. Le représentant de la Coopérative australienne pour le financement du développement a déclaré que l'absence de progrès dans la parité entre les sexes était peut-être davantage liée aux préjugés ancrés dans les structures internes du pouvoir qu'à la nature des initiatives prises en milieu rural ou en matière de microfinancement. Une politique volontariste était nécessaire pour intégrer les femmes à l'économie dans son ensemble. Il fallait également mettre en place des systèmes d'épargne aisément accessibles pour les communautés démunies.

25. Mme Randriamaro a été invitée à préciser sa position sur les possibilités d'action. Elle a fait observer que les gouvernements avaient trop longtemps laissé aux ONG le soin de s'occuper des programmes de microfinancement. Aussi ces programmes reflétaient-ils souvent les contraintes auxquelles ces organisations étaient soumises en ce qui concerne le volume et la durée des prêts. Les taux d'intérêt élevés – atteignant ou dépassant parfois 20 % – posaient un autre problème. Au lieu de tenter de compenser les risques et de récupérer les coûts de transaction liés aux prêts à court terme uniquement par des taux d'intérêt qui pénali-

saient les femmes, il vaudrait mieux, suivant l'exemple donné par l'Agency for International Development des États-Unis et d'autres organismes, essayer de répartir différemment les coûts afférents aux opérations de microfinancement. Un autre moyen d'action possible consisterait initialement à abaisser les taux d'intérêt et à demander aux gouvernements de remettre en place des institutions de financement intermédiaires efficaces. Dans ce contexte, il faudrait également élaborer des plans d'épargne efficaces pour les collectivités.

Propositions présentées par d'autres ONG

26. Le représentant de l'Union internationale pour la taxation des biens fonciers a appelé l'attention sur les avantages de sa proposition selon laquelle on allégerait les charges fiscales qui pesaient sur la main-d'œuvre et les capitaux productifs et on taxerait plus lourdement les ressources foncières et naturelles en contrepartie. Le représentant du Global People's Network a rappelé aux participants que les plans d'action des conférences mondiales des années 90 envisageaient d'autres formes de taxation originales, telles que les taxes écologiques, les taxes sur les voyages aériens et les droits d'utilisation du spectre électromagnétique.

27. Ces idées n'avaient abouti à rien et pourtant, il était évident que les objectifs de développement fondamentaux n'étaient toujours pas financés de façon adéquate dans les domaines de la santé, de l'assainissement et de l'éducation. À présent, il fallait prendre les plans d'action mondiaux au sérieux et faire réaliser une étude approfondie sur les diverses propositions susmentionnées relatives à la production de recettes, y compris la taxe sur les transactions en devises. À propos de l'élargissement de la base d'imposition, les représentants du CIAS et de CIDSE ont fait observer que les biens – fonciers, par exemple – étaient souvent soumis à une taxation très insuffisante et que les charges retombaient invariablement sur les revenus et la main-d'œuvre. Cette question pouvait être traitée par l'intermédiaire du forum international sur la fiscalité que le CIAS proposait de créer.

28. En ce qui concerne les fonds requis pour les plans d'action, le représentant de CIDSE a cité le chiffre estimatif de 40 milliards de dollars par an donné dans le rapport du PNUD sur la pauvreté. On connaissait les montants nécessaires et des propositions comme celle relative à la taxe sur les transactions en devises permettraient de réunir les sommes en question. Le représentant du CIAS a fait remarquer que le pacte contre la

pauvreté proposé par le Conseil visait à imprimer un nouvel élan à la réalisation des objectifs fixés par les conférences et représentait un programme complet de gestion des dépenses et des impôts. Le moment était opportun pour que les pays en développement interviennent dans le processus de financement du développement en vue d'obtenir un accord global reflétant leurs intérêts, notamment sur des questions telles que l'APD et l'endettement.

Corruption

29. Les sorties massives de capitaux et de recettes causées par la corruption ont fait l'objet de plusieurs interventions. On a souligné que la question devait également être envisagée sous l'angle de l'offre, y compris le rôle joué par des sociétés véreuses qui offraient des pots-de-vin et d'autres incitations aux gouvernements. La convention internationale proposée portant sur le rapatriement des fonds détournés devrait fournir des moyens pour lutter contre la corruption tant publique que privée.

II. Mobilisation de ressources internationales en faveur du développement : investissements étrangers directs et autres apports privés; et commerce

Animateur : Jørgen Bøjer (Danemark), Coprésident du Comité préparatoire

Experts : Professeur Tariq Banuri, Directeur de recherches à l'Institut de l'environnement à Stockholm, représentant le Regional and International Networking Group (RING)

Mariama Williams, chercheur invité au Centre of Concern, représentant l'International Network for Gender and Trade, Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN) et DAWN Caribbean International

Marina Ponti, conseillère aux relations extérieures de Mani Tese

Yash Tandon, Directeur de l'International South Group Network (Zimbabwe)

Nouvelles sources de financement : microcrédits pour des moyens de subsistance durables

30. M. Banuri a soutenu que les difficultés économiques auxquelles se heurtent les pays en développement avaient été mal diagnostiquées et que les solutions proposées ne convenaient pas. Selon lui, les problèmes de ces pays devraient être analysés à la lumière du dualisme de plus en plus net qui oppose le secteur des petits métiers et celui des entreprises, deux secteurs qui divergent et sont de plus en plus coupés l'un de l'autre. La solution, pour éliminer la pauvreté, devrait être de revitaliser le premier, dans lequel travaille la majorité des pauvres; et pourtant, dans la pratique, on le prive de ressources pour les diriger vers le secteur des entreprises.

31. M. Banuri pense qu'aussi bien les politiques des institutions de Bretton Woods que le modèle socialiste de développement économique ont négligé ce problème. Pire encore, les solutions proposées ont été axées à tort sur la nécessité d'accroître les ressources disponibles pour le développement, par exemple en augmentant l'APD – comme si les ressources disponibles de par le monde pour le développement n'étaient pas, en fait, fort importantes, surtout par rapport à l'échelle du problème de la pauvreté. Ce qui compte davantage c'est en réalité la nécessité de rendre ces ressources plus accessibles aux pauvres et de mieux les exploiter, que ce soit l'État ou la société civile qui s'en charge.

32. Aussi M. Banuri considère-t-il que le débat sur le financement du développement devrait être axé sur la demande, l'objectif étant tout particulièrement de renforcer les moyens dont disposent les pauvres pour exiger leur part des ressources existantes et pour l'exploiter. Des programmes visant à offrir des moyens de subsistance durables sont une des solutions proposées. Ils ne partent pas du point de vue selon lequel les pauvres sont démunis de toute ressource, mais plutôt de l'idée de leur donner davantage de moyens de tirer parti des ressources existantes, en ayant recours notamment aux microcrédits. On peut citer par exemple des mesures visant à faciliter l'investissement et la création d'entreprises menés dans un esprit socialement responsable, ou à renforcer les programmes d'instruction et de formation à l'intention des pauvres. M. Banuri préconise la formation d'une coalition des groupes qui ont déjà lancé des initiatives de ce genre

quelque part dans le monde, à qui on donnerait les moyens d'étendre le champ de leur activité.

Maximiser les bienfaits des investissements étrangers directs et en minimiser les méfaits : un point de vue de femme

33. Mme Williams a affirmé que l'idée selon laquelle la libéralisation des échanges et les investissements étrangers directs viendront à bout de la pauvreté, et les investissements étrangers directs ne sont pas instables et sont par définition bons pour les pays qui les reçoivent, était contraire à ce qui ressort de l'expérience réelle. D'autre part, la question des femmes n'a jamais été considérée comme centrale par les décideurs – alors que les femmes sont un élément capital de l'expansion économique, puisqu'elles sont l'élément de base de la main-d'oeuvre bon marché dont disposent les pays en développement et qu'elles apportent une contribution importante au développement des exportations.

34. Mme Williams estime qu'il faut réévaluer et reconfigurer complètement les systèmes commercial et financier. Elle pense aussi qu'il conviendrait de faire ressortir les liens entre la condition féminine, le commerce et les investissements étrangers directs, ainsi que, d'une manière plus générale, entre la condition féminine et, d'une part, la croissance économique, et, d'autre part, la pauvreté. Il faudrait prendre en compte, lorsqu'on libéralise le commerce ou le système financier, la question de la condition de la femme et de l'orientation générale du développement durable.

35. Mme Williams a énoncé quelques principes précis et formulé quelques recommandations concrètes. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait rendre aux gouvernements leur autonomie en matière de choix des politiques, et limiter les droits des investisseurs étrangers. Elle estime qu'un pays est en droit de protéger sa balance des paiements et qu'un gouvernement a le droit d'imposer des restrictions en matière d'importations et de mouvements de capitaux. À l'échelon international, il faudrait annuler la dette du tiers monde, créer à l'intention des pays en développement un fonds pour l'élimination de la pauvreté, promouvoir le principe du traitement différencié en ce qui concerne les règles régissant le commerce et les investissements, et enfin mettre en place des instances de contrôle chargées de surveiller les mouvements de capitaux.

Contrôle des mouvements de capitaux en vue de lutter contre l'instabilité et le désordre financier à l'échelle mondiale

36. Mme Ponti a fait observer que les bienfaits supposés de la mondialisation étaient loin de se faire sentir, en partie à cause de la menace que constituaient les mouvements de capitaux à court terme, puis elle a formulé trois recommandations. Premièrement, une conférence mondiale sur le financement du développement devrait donner un aval officiel aux pays qui adoptent des mesures de contrôle des capitaux en temps de crise. Ensuite, bien que les pays en développement aient besoin d'investissements à long terme, des normes devraient être fixées pour régir les investissements étrangers directs. Enfin, les dirigeants du monde entier devraient réfléchir à l'idée d'une taxe modique sur les opérations de change. Celle-ci aurait de multiples utilités, notamment celles de réduire la variabilité des mouvements de capitaux, de rendre aux États leur souveraineté en matière de choix des politiques et de lever des fonds pour les activités de développement. Cette taxe ne devrait pas, en revanche, servir de mécanisme de substitution pour remplacer l'APD. Mme Ponti a conclu en soulignant la nécessité d'une conférence mondiale sur le financement du développement, à laquelle pourraient participer des ministres des affaires étrangères, des finances et du commerce.

Qualité de l'intégration de l'Afrique dans le système mondial

37. L'idée maîtresse de M. Tandon était que la première source de financement pour le développement en Afrique devait être l'épargne nationale – l'aide, les investissements étrangers directs et les exportations étant des sources moins importantes. D'autre part, il est faux de dire qu'il y a un déficit de l'épargne en Afrique. Cette impression tient à la lourde charge que représente le service de la dette dans la région, ce qui pompe l'épargne en-dehors du continent. Plutôt que de chercher ailleurs des fonds pour le développement de l'Afrique, il serait donc plus important de trouver des moyens de stopper l'hémorragie de fonds qui frappe le continent.

38. L'idée selon laquelle les économies ouvertes sont un meilleur terrain pour la croissance est un mythe, selon M. Tandon, de même que celle selon laquelle l'Afrique devrait être plus pleinement intégrée dans l'économie mondiale. La qualité de l'intégration compte davantage que le degré d'intégration. En outre,

on ne saurait réduire le développement à une question de finances. Si un pays reçoit des financements qui n'entraînent pas de changement structurel, cela peut faire plus de mal que de bien.

39. Les pays d'Afrique ne devraient donc pas ouvrir leur économie. Ils devraient se rendre compte que l'épargne nationale est le principal moteur de la croissance, et que pour mieux l'exploiter il faudrait réaliser des changements structurels – pas ceux demandés par les institutions de Bretton Woods mais des changements qui touchent les interactions avec l'économie mondiale, par exemple en ce qui concerne les handicaps commerciaux. Enfin, l'Afrique doit renier ses dettes.

Aperçu du débat

40. Sur la question de la dette, qui a été soulevée par un délégué et par la Confédération mondiale du travail, on a parlé des conséquences que cela pourrait avoir si les pays en développement refusaient d'honorer leur dette. M. Tandon a reconnu que cela pourrait entraîner la prise de sanctions à l'encontre des pays d'Afrique, mais il estimait que les dégâts seraient limités si un grand nombre de ces pays refusaient d'honorer leur dette en même temps. M. Banuri, lui, craignait des effets nuisibles si cela poussait les gouvernements à gérer les finances publiques de façon irresponsable. Aussi pensait-il qu'il fallait aborder la question avec circonspection.

Les institutions de Bretton Woods

41. Un des autres thèmes qui ont retenu l'attention est le rôle des institutions de Bretton Woods, et des avis ont été formulés en particulier sur la façon dont celles-ci devraient être réformées. M. Tandon a défendu l'idée selon laquelle il convenait de délégitimer le modèle actuel du Consensus de Washington auquel s'accrochent ces institutions. Autrement dit, l'orthodoxie des politiques imposée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ne devrait pas être appliquée aveuglément par les pays en développement, et il faudrait même s'efforcer de faire front contre le pouvoir de ces institutions, par exemple en créant des mécanismes financiers régionaux (comme l'a notamment envisagé l'Asie). Ce à quoi un délégué a rétorqué que même si les institutions de Bretton Woods perdaient leur légitimité, l'entité qui les remplacerait, quelle qu'elle soit, continuerait d'obéir à des considérations relatives à la politique mondiale et d'être gui-

dée par les intérêts des plus puissants parmi ses États membres. M. Tandon a néanmoins maintenu que même si on admettait cet argument, les institutions de Bretton Woods étaient devenues anachroniques, car elles avaient été mises en place en fonction de la situation mondiale au lendemain de la guerre, et elles avaient donc besoin d'être sérieusement réformées.

42. M. Banuri a avancé l'idée de réduire le rôle de ces institutions au financement de projets d'infrastructure de grande envergure (dans le cas de la Banque mondiale) et au maintien de la stabilité financière de la planète (dans le cas du FMI). Quoi qu'il en soit, ni l'une ni l'autre ne devrait se mêler de la lutte contre la pauvreté ou de la poursuite d'objectifs à caractère social, et le FMI ne devrait pas dispenser des conseils en matière de politiques, ni mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel.

Modèle de la croissance emmenée par les exportations

43. Un troisième sujet de discussion a été la question de savoir s'il serait sage pour les pays d'Afrique de suivre le modèle adopté par le Japon pendant les années d'après guerre, celui de la croissance emmenée par les exportations. Dans l'ensemble, les experts ont été d'avis que le Japon n'était pas un exemple à suivre pour l'Afrique. Tout d'abord, la situation mondiale était très différente lorsque le Japon a adopté sa stratégie de développement de l'après-guerre. D'autre part, la situation en Afrique et ses rapports avec celle du reste du monde sont très différents de ce qu'a connu le Japon, une des raisons principales en étant le passé colonial du continent.

Stratégies de lutte contre la pauvreté

44. Les stratégies de lutte contre la pauvreté ont également été abordées à la suite d'observations formulées par certaines délégations. MM. Tandon et Banuri et Mme Williams ont fait valoir que les stratégies adoptées en la matière par bien des pays qui y avaient été poussés par les institutions de Bretton Woods étaient inefficaces parce qu'elles étaient mises en oeuvre arbitrairement et qu'elles étaient très coûteuses et à cause de la situation créée par les programmes de la Banque mondiale et du FMI sur le plan des politiques et sur le plan économique. Un des délégués a estimé que l'élimination de la pauvreté pouvait être l'idée maîtresse de l'élaboration des politiques, mais que cet objectif ne pouvait être poursuivi au mieux que si tous les

intervenants étaient unis sur la question. Mme Williams a répondu que différents groupes d'intervenants avaient des opinions différentes sur les moyens d'éliminer la pauvreté. En outre, M. Tandon a souligné que le système économique mondial actuel était défavorable à l'atténuation de la pauvreté dans le monde en développement.

Questions diverses

45. Deux autres questions qui ont été abordées brièvement sont celles de la réforme foncière (question posée par le représentant de l'Union nationale pour la taxation des biens fonciers) et de la nécessité d'un traitement différencié des pays en matière commerciale. M. Tandon a dit que les politiques de la Banque mondiale rendaient difficile l'application d'une réforme foncière, et que ce qu'il fallait c'était des mesures visant carrément à redistribuer les terres aux paysans. Sur la question du commerce, on s'est largement accordé à penser qu'il fallait que les pays bénéficient d'un traitement spécial et individualisé.

46. Enfin, une organisation de la société civile a fait une proposition concernant un programme visant à offrir des possibilités de développement économique durable.

III. Renforcement de la coopération financière internationale aux fins du développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement, et dette

Animatrice : Asda Jayanama (Thaïlande), Coprésidente du Comité préparatoire

Experts : Lidy Nacpil, Secrétaire générale de la Freedom from Debt Coalition des Philippines et Coordonnatrice internationale de Jubilee South; Vincent Edoku, Président de l'Uganda Debt Network et membre de l'équipe de travail chargée du plan d'élimination de la pauvreté de l'Organisation de services communautaires; Rudolf Amenga-Etego, Coopération financière internationale aux fins du développement (représentant du Di-

recteur exécutif du Centre de développement social intégré); Jens Martens, représentant de l'ONU au sein de l'Association mondiale pour l'économie, l'écologie et le développement; Jenny Kimmis, Département des politiques d'OXFAM (Royaume-Uni); et Kunibert Raffer, professeur d'économie à l'Université de Vienne.

Faire en sorte que les politiques financières et les processus de financement s'inspirent plus étroitement des principes et objectifs de développement

47. Mme Nacpil demande instamment à l'Organisation des Nations Unies d'élargir la participation des ONG à ses activités et fait observer ce qui suit.

Service de la dette

48. Le fardeau que représente un lourd service de la dette et la nécessité urgente de dégager des ressources aux fins du développement ne concernent pas que les pays pauvres très endettés. Il faudrait annuler immédiatement la dette de tous les pays du Sud. Mme Nacpil demande instamment à l'ONU de prendre l'initiative de remettre en question et de modifier les instruments servant à définir l'endettement et le degré d'endettement tolérable et de formuler des notions et instruments relatifs à la question qui soient fondés sur une compréhension plus profonde, plus critique, plus scientifique, plus compatissante et plus juste de l'endettement, de son étendue et de son impact ainsi que du service de la dette. Elle demande à l'Organisation de donner à ses organismes compétents en la matière les instructions voulues pour qu'ils oeuvrent de concert avec les organisations de la société civile et les collectivités locales à cette fin.

Annulation de la dette

49. L'annulation de la dette ne devrait pas être subordonnée au respect de politiques et programmes économiques qui se sont révélés désastreux pour les pays du Sud. Mme Nacpil demande instamment à l'ONU d'appeler la communauté internationale à délier l'annulation de la dette des conditionnalités économiques imposées, prescrites ou établies par le FMI et la Banque mondiale et de s'assurer et de faire en sorte que les États Membres et les institutions financières

internationales respectent les normes relatives aux droits de l'homme (compte tenu en particulier du fait que le remboursement de la dette extérieure et diverses pratiques économiques ont abouti à des violations flagrantes des droits civils, culturels, politiques, sociaux et économiques, notamment le droit à l'autodétermination et au développement). Elle demande aussi instamment à l'Organisation de constituer une commission mondiale (composée à plus de 50 % de représentants de la société civile) qui serait chargée de passer au crible les travaux du FMI, de la Banque mondiale et des autres institutions financières internationales, de déterminer si ces derniers doivent continuer à exister et de redéfinir le rôle qu'ils doivent jouer ou d'examiner les moyens de mettre un terme à leurs activités.

Légitimité/illégitimité de la dette

50. Le problème de la dette porte notamment sur la question fondamentale de la légitimité/l'illégitimité de la dette. Mme Nacpil demande instamment à l'ONU de faire une déclaration décisive sur le droit des pays à ne pas s'acquitter de dettes odieuses et illégitimes; de demander qu'il soit procédé immédiatement à une enquête internationale sur les dettes illégitimes, présentes et passées; et de mettre en place des mécanismes chargés de promouvoir l'interprétation et l'application larges et critiques de règles de droit internationales sur les dettes odieuses et illégitimes.

Conclusion

51. Mme Nacpil demande instamment aux gouvernements des pays du Sud de constituer des coalitions de pays endettés et de refuser de s'acquitter de leur dette.

L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'expérience de l'Ouganda

52. Se fondant sur l'expérience de l'Ouganda, M. Vincent Edoku montre qu'il y a des disparités entre les recettes et les dépenses nationales, entre les exportations et les importations et entre la gestion des affaires économiques et celle des affaires politiques et que la pénurie persistante de devises étrangères entrave le paiement du service de la dette.

53. Bien que l'Ouganda soit un modèle en matière de gestion macroéconomique, il n'a pas encore réussi à améliorer la qualité de vie de la majeure partie de sa

population. La gestion des fonds publics par le Gouvernement pose problème et les conditions imposées par les créanciers au pays sont défavorables.

Évolution et situation de la dette

54. L'Ouganda a beaucoup emprunté au cours de la période 1981-1985 et après 1987. Il souffre d'une mauvaise gestion des fonds publics, de conditions d'emprunt défavorables et de l'absence d'une politique du service de la dette.

Absence de progrès dans la gestion de la dette

55. De 1980-1981 jusqu'à maintenant, l'Ouganda a continué à s'efforcer de bien gérer sa dette, notamment en vérifiant le montant, en concluant des accords de rééchelonnement de son paiement, en mettant en place des systèmes visant à la comptabiliser et à administrer les prêts et en élaborant des stratégies de gestion de l'endettement. En 1998, l'encours de la dette s'élevait encore à 3,6 milliards de dollars et son service s'établissait à 163 millions de dollars.

Initiatives tendant à faire baisser les hauts niveaux d'endettement et de pauvreté

56. Un plan d'élimination de la pauvreté qui canalise les fonds publics à cette fin a été lancé en 1997. La première phase de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a été source d'espoir : en 1998, le montant de la dette en termes de valeur actuelle nette (VAN) est passé de 1 milliard 748 millions de dollars à 1 milliard 401 millions de dollars et le service de la dette a diminué également, s'établissant à environ 41 millions de dollars. Le Gouvernement a alors créé un fonds de lutte contre la pauvreté qui a pour but d'affecter les économies réalisées au cours de la première phase de l'Initiative aux programmes prioritaires du plan pour l'élimination de la pauvreté. Le plan est actuellement révisé, la décentralisation est en cours et un projet d'évaluation participative de la pauvreté a été lancé en 1998. L'Ouganda a été le premier pays à bénéficier des nouvelles dispositions d'allégement de la dette prises en 1999 dans le cadre de la deuxième phase de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Les première et deuxième phases de cette initiative ont fait passer l'encours de la dette ougandaise de 1 milliard 748 millions de dollars à 745 millions de dollars en termes de valeur actuelle nette et ont ramené le service de la dette de 149 millions de dollars à 62,5 millions en 2000-2001. Le solde du fonds de lutte

contre la pauvreté devrait s'accroître et passer de 96,7 millions de dollars en 1998-1999 (soit 22 % du budget) à 447 680 000 dollars en 2002-2003 (soit 32,2 % du budget).

Augmentation de la dette?

57. Il est cependant décourageant de constater que l'Ouganda négocie actuellement l'ouverture d'un nouveau crédit auprès de la Banque mondiale pour lutter contre la pauvreté (crédit d'appui à l'atténuation de la pauvreté), négociation dont on ne sait pas très bien si elle est directement liée à l'annulation des mesures d'allégement de la dette prises dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Principaux points

58. Le Gouvernement et la société civile doivent :

- a) Éviter d'adopter des politiques de nature à accentuer l'endettement du pays;
- b) Améliorer la gouvernance et responsabiliser davantage ceux qui décident de l'utilisation des deniers publics;
- c) Veiller à ce que les donateurs se concertent et établissent des partenariats. Leur aide devrait servir à appuyer les stratégies existantes et à alimenter le budget;
- d) Souligner que les accords conclus doivent être appliqués, de manière que l'aide financière aille aux programmes sur lesquels ils portent;
- e) Envisager des solutions politiques de remplacement;
- f) Mettre à jour les lois régissant la demande d'emprunts extérieurs et la nature des conditions d'obtention de prêts (qui doivent être uniquement favorables);
- g) Créer un organisme de coordination du remboursement de la dette et passer en revue tous les emprunts de manière à s'assurer qu'ils répondent à une nécessité et que le Gouvernement peut les rembourser;
- h) Obtenir de tous les créanciers et de tous les donateurs qu'ils souscrivent aux instruments du type de ceux mis en oeuvre dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. En définitive, la promotion et la diversification des exportations, dans la mesure où elles permettent de réduire l'instabilité des

recettes d'exportation, en particulier dans l'agriculture, sont les seuls moyens d'éviter que le pays ne s'endette davantage.

Question critique

59. Compte tenu des mesures prévues dans le cadre des première et deuxième phases de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, l'Ouganda peut-il sortir de son endettement?

Coopération internationale, aide publique au développement et dette

60. M. Rudolf Amenga-Etego évoque les problèmes que crée l'existence d'une idéologie dominante réductrice, qui est injuste sur le plan social et destructrice sur le plan écologique et qui viole les principes fondateurs de l'ONU. Le financement du développement offre l'occasion de mettre au point des solutions de remplacement, ce qui exige des idées audacieuses sur le plan de la vie sociale, de l'activité économique et du rôle de l'État-nation. L'examen de la coopération financière devrait permettre de répondre à la question suivante : « Comment structurer et administrer le système financier pour qu'il finance le développement humain dans le monde d'une façon prévisible et stable qui ne laisse aucune place à l'exploitation? »

La coopération aux fins du développement aujourd'hui

61. La coopération aux fins du développement a réduit les grands objectifs et idéaux de la coopération internationale – maintien de la paix, prospérité et dignité pour tous sans distinction de sexe, de race, de religion et de culture, égalité de tous les hommes et multiplication systématique des échanges de connaissances et des échanges culturels – à un discours borné sur l'efficacité de l'aide. Les valeurs et croyances fondamentales qui sous-tendent les relations humaines disparaissent et les organismes qui fournissent une aide revêtent davantage d'importance que les valeurs qu'ils sont censés défendre. L'arène politique internationale est désormais caractérisée par des relations de pouvoir asymétriques entre bénéficiaires et donateurs, dont les organisations non gouvernementales, qui peuvent contribuer à perpétuer cette asymétrie. Les valeurs qui fondaient leur action se sont érodées : les ONG visent désormais davantage à mobiliser les bonnes volontés qu'à provoquer des changements politiques. Il

leur faut donc retourner à leurs racines. La dépolitisation de la question de la pauvreté n'a eu d'autre effet que de rendre les institutions, les idées et les mesures politiques hostiles aux droits des pauvres plus impitoyables et plus triomphantes.

Réalité de l'aide et relations à l'intérieur de l'industrie de l'aide

62. La diminution de l'aide au développement fait l'objet de nombreux ouvrages. Paradoxalement, au moment même où les transferts de ressources du Nord au Sud se font plus rares, les institutions dominées par les pays du Nord sont de plus en plus influentes, contrôlant l'aide au développement, sanctionnant les gouvernements qui ne partagent pas leurs idées et exerçant un contrôle si subtil sur les idées, les informations et les analyses que l'on a l'impression que des connaissances, pour être légitimes, doivent répondre aux normes occidentales. À cet égard, la tentative de la Banque mondiale de faire entrer les idées dans un seul et même moule par l'intermédiaire de ses réseaux mondiaux du savoir est insidieuse et inacceptable. La diversité des idées est indispensable. Le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale prétend promouvoir les partenariats mais reste muet sur les relations de pouvoir asymétriques qu'il instaure.

Institutions financières internationales

63. Les décisions importantes ne devraient pas être prises en l'absence des intéressés. Championne des décisions non démocratiques, l'OMC est la parfaite incarnation du néocolonialisme. Il y a un véritable abîme entre la rhétorique participative du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et leurs opérations sur le terrain, comme le montrent les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté susmentionnés.

Documents stratégiques de lutte contre la pauvreté

64. Les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté représentent un transfert de pouvoirs des gouvernements des pays à faible revenu au FMI et à la Banque mondiale, notamment pour ce qui est de l'adoption des stratégies nationales qui relève des États. Ils parviennent à faire accepter le Consensus de Washington qui depuis 20 ans se traduit par des programmes d'ajustement structurel lourds de conséquences, en particulier pour les pays à faible revenu. Ils

permettent de confier de plus en plus la microgestion des pays pauvres aux institutions financières internationales; et bien que d'apparence anodine, il sont destructeurs, dans la mesure où ils n'offrent qu'une aide insuffisante et trop tardive aux pays pauvres.

Recommandations pratiques

65. Il est inopportun que le FMI et la Banque mondiale adoptent des stratégies nationales; les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté ne doivent pas être considérés comme des stratégies nationales ni être liés au processus d'allègement de la dette. Les programmes d'ajustement structurel doivent évoluer, perdre de leur rigueur ou prendre fin. Les groupes de citoyens ont un rôle légitime à jouer dans les débats concernant les politiques macroéconomiques et structurelles. Il est essentiel que le FMI, la Banque mondiale et les gouvernements qui empruntent agissent dans la transparence.

Annulation et allègement de la dette

66. Les créances irrécouvrables héritées d'un gouvernement précédent et les dettes trop lourdes ou illégitimes devraient être annulées dans un esprit de justice sociale. Il n'existe aucune initiative sérieuse visant à remédier au problème de la marge de la dette des pays à revenu intermédiaire. L'APD ne devrait pas être consacrée au service de la dette. Les accords en matière d'allègement de la dette tels que l'Initiative en faveur des PPTE sont inadaptés et ont dans certains cas, un caractère usuraire. Il conviendrait de créer un tribunal international de la dette indépendant chargé de déterminer si les dettes sont légitimes et s'il est possible de les faire passer par pertes et profits. Les pays surendettés devraient pouvoir bénéficier des dispositions relatives à l'insolvabilité. La CNUCED soutient une stratégie de réduction de la dette en six points qui comprend : a) l'arrêt temporaire des paiements sans qu'il y ait capitalisation des intérêts échus; b) la poursuite du financement au cours de la période considérée; et c) une restructuration de la dette ne privilégiant pas les créanciers.

Modification des règles et financement international

67. Le système doit être à même de générer les ressources nécessaires aux investissements les plus urgents et pouvoir prévenir les crises dans toute la me-

sure possible ou à défaut en gérer le coût pour les plus pauvres et les plus vulnérables.

68. Il devrait être dûment tenu compte dans le processus de financement du développement des propositions portant sur :

- a) L'imposition à l'échelle nationale d'une taxe sur les transactions en devises;
- b) Les contrôles de capitaux au niveau national, le cas échéant;
- c) Le renforcement de la transparence et des règlements s'appliquent aux investisseurs, notamment aux fonds spéculatifs;
- d) La gestion des taux de change;
- e) La coordination des politiques macroéconomiques visant à soutenir les objectifs fixés en matière de taux de change et à promouvoir un développement durable et le plein emploi;
- f) Le renforcement des institutions régionales et sous-régionales existantes et la création de nouvelles institutions, notamment de fonds monétaires régionaux;
- g) L'abandon des mesures compensatoires qui s'ajoutent au service d'une dette trop lourde, oblige les pays pauvres à dépendre du financement à des conditions libérales qui leur est accordé pour survivre. Ce financement risque toutefois d'exacerber les problèmes qu'il est censé résoudre si les stratégies ci-après ne sont pas mises en oeuvre au niveau national : adoption de politiques de soutien à l'investissement dans la production locale et d'une fiscalité juste et rationnelle; mise au point de types novateurs de crédits locaux; gestion efficace des devises; prise de dispositions visant à encourager le réinvestissement des bénéfices et à décourager les importations de produits de luxe et de mesures de lutte contre la corruption; développement de la conscience civique afin d'imposer la transparence, de faire de la mise en jeu de la responsabilité une obligation et d'exercer un contrôle sur des politiques budgétaires susceptibles de renforcer la mobilisation des ressources nationales sans faire appel à l'orthodoxie néolibérale; et adoption de stratégies soutenant la création d'industries essentielles et prévoyant des mesures d'encouragement. Il convient pour ce faire que le FMI et la Banque mondiale s'abstiennent de promouvoir la libéralisation des comptes de capital; que le FMI fasse en sorte que le choix des régimes de change ne fasse plus partie des conditions imposées; et

que l'on s'efforce de trouver des solutions pour maintenir les réserves sur les marchés financiers nationaux plutôt qu'étrangers.

*La solidarité, une autre solution
en matière de collaboration*

69. La solidarité permet d'obtenir des résultats progressifs, transparents et égalitaires et de réduire l'ambiguïté concernant l'équilibre des forces. Elle représente des valeurs et intérêts communs sans toutefois laisser supposer que ces intérêts sont les mêmes à tous les niveaux. Il est clair que toute mesure de portée internationale ne peut être prise que dans le respect des droits de l'homme.

**L'avenir de l'aide publique au développement :
un partenariat mondial**

70. M. Martens a abordé la question du règlement de la crise de l'aide publique au développement (APD) et de l'intérêt d'un accord de partenariat mondial favorisant le développement. Les institutions s'occupant de développement s'accordent à reconnaître que l'APD, qui est l'un des instruments financiers les plus importants pour lutter contre la pauvreté et promouvoir un développement durable dans les pays du Sud, ne peut pas être remplacée par l'allégement de la dette, l'amélioration des conditions du commerce, etc. L'APD s'avère nécessaire car on ne peut aveuglément faire confiance aux flux de capitaux privés ou aux marchés sans s'exposer à des déconvenues. Le défi que l'on se doit de relever dans le cadre du financement du développement consiste à trouver une solution à l'impasse qui caractérise actuellement les négociations financières Nord-Sud.

Crises

71. L'APD diminue : les contributions faites par l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont passées de 59,6 milliards de dollars É.-U. en 1994 à 49,7 milliards en 1998 [soit de 0,3 à 0,24 % du produit national brut (PNB)]. Le Comité d'aide au développement de l'OCDE estime qu'entre 1992 et 1998, la perte nette s'est élevée à 88,7 milliards de dollars, chiffre qui aujourd'hui dépasse largement les 100 milliards. Il est regrettable que les donateurs, au lieu de s'intéresser aux problèmes quantitatifs s'emploient davantage à :

- a) Améliorer la qualité de l'aide, alors qu'il leur faut prendre en compte aussi bien la qualité que la quantité;
- b) Sélectionner les bénéficiaires, en fournissant des ressources à certains pays modèles tout en excluant les autres;
- c) Créer des partenariats entre le secteur public et le secteur privé qui peuvent porter leurs fruits mais ne se justifient pas dans tous les cas.

Recommandations pratiques

72. Il pourrait être envisagé dans le cadre du processus de financement du développement :

- a) D'entamer des négociations officielles en vue de formuler un nouvel accord de développement s'inspirant de la convention contre la lutte contre la pauvreté qui a été examinée à Genève lors de la conférence organisée pour étudier la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social cinq ans après sa tenue. Il devrait être possible de parvenir aux objectifs fixés en matière de développement international dans le cadre de ladite convention;
- b) D'analyser la faisabilité des transferts de revenus entre les pays ou des compensations financières d'État à l'échelon mondial (par exemple, un impôt progressif sur le revenu des pays riches) afin de pouvoir mieux prévoir le montant de l'aide publique et de faciliter la planification à long terme du développement dans les pays du Sud;
- c) De faire en sorte que les objectifs en matière d'APD soient fonction des besoins financiers réels des pays bénéficiaires plutôt que de correspondre au taux fixé de 0,7 % du PNB;
- d) Afin de ne pas alourdir la dette des pays bénéficiaires, de veiller à ce que l'aide au développement prenne la forme de dons; l'ONU devrait à cet égard mener des études complémentaires sur les incidences économiques et sociales d'une APD fournie sous forme de prêts;
- e) De revitaliser le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant que principal organisme de décision et de coordination des politiques. Il s'agira à cet effet de procéder à des réformes institutionnelles et de modifier la répartition des tâches incombant à l'ONU, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour ce qui est du financement du développement

mondial, l'ONU devant à l'évidence servir de chef de file.

Conclusion

73. Le processus de financement du développement offre une occasion sans précédent de promouvoir un nouveau partenariat Nord-Sud soutenu par la communauté internationale.

Paradis fiscaux

74. Mme Kimmis a abordé la concurrence fiscale et les paradis fiscaux ainsi que les crises de la dette et des liquidités dans les pays ne bénéficiant pas de l'initiative en faveur des PPTE, deux questions auxquelles le système actuel de gouvernance économique mondiale ne prête pas suffisamment attention.

Concurrence fiscale et paradis fiscaux

75. Un tiers du PNB mondial se trouve maintenant dans des paradis fiscaux; une grande partie y est déposée dans le plus grand secret et n'est pas imposée et le reste est sous-imposé. L'OXFAM estime que le manque à gagner annuel pour les pays en développement s'élève au moins à 50 milliards de dollars É.-U.

76. Les centres offshore empêchent les pays pauvres de financer un développement durable de trois façons :

a) Concurrence et évasion fiscale : les paradis fiscaux et la concurrence fiscale en général fournissent aux individus aisés et aux sociétés la possibilité de se soustraire à leurs obligations fiscales et forcent les pays en développement à progressivement diminuer les impôts sur les sociétés étrangères;

b) Contribution à l'accroissement du nombre de crises financières : les cambistes et les institutions financières privées intervenant à l'échelon mondial se servent des paradis fiscaux et des centres offshore pour réaliser des investissements à court terme et spéculatifs dans les pays en développement et en transition;

c) Fourniture d'un refuge aux produits d'opérations illégales (corruption d'hommes politiques, commerce illicite d'armes, trafic illégal de diamants et commerce mondial de la drogue) : les initiatives en cours répondent davantage aux préoccupations des gouvernements des pays du nord qu'elles ne tiennent compte du développement.

77. Quatre types de mesures pourraient aider la communauté internationale à remédier à ces problèmes :

- a) Signature d'un accord multilatéral prévoyant la mise en commun des informations d'ordre fiscal;
- b) Soutien du projet de convention internationale visant à faciliter le recouvrement et le rapatriement de fonds provenant du trésor des pays pauvres;
- c) Autorisation pour les États d'imposer les multinationales sur une base unitaire globale, assortie de mécanismes permettant de répartir les recettes fiscales sur le plan international et d'éviter les abus en matière de fixation des prix de transfert;
- d) Mise en place d'une administration fiscale mondiale chargée de recueillir des informations, de servir de forum aux débats sur les questions de politique fiscale internationale, de forcer les profiteurs fiscaux à rentrer dans le rang et élaborer des codes de conduite recensant les meilleures pratiques.

Crises de la dette et des liquidités

78. Nombre de pays en développement ayant la possibilité de bénéficier de crédits extérieurs, la dette extérieure due à des créanciers privés s'accroît. Cette dette est de plus en plus une dette à court terme due à un groupe divers de créanciers. Il n'existe aucune règle précise quant à la façon dont la communauté internationale doit faire face à ce problème.

79. OXFAM estime qu'il convient d'adopter des règles multilatérales sur la restructuration de la dette se fondant sur :

- a) La capacité de remboursement du pays débiteur, notamment ses besoins en matière de développement humain;
- b) Un mécanisme d'intervention transparent tenant compte de toute une série d'indicateurs relatifs à la dette et au développement.

Tout pays à revenu faible ou intermédiaire qui satisfait à ces critères aurait le droit de demander de l'aide dans le cadre d'une initiative internationale de restructuration de la dette. Ces principes pourraient être étayés par un ensemble de dispositions similaires à celles qui existent au niveau national en matière de faillite. Les débiteurs éviteraient ainsi souvent d'être confrontés à des ajustements brutaux et de longs délais dans la restructuration de la dette; le risque subjectif pour le dé-

biteur se verrait minimisé car cela lui donnerait le droit, mais non l'obligation, de demander de l'assistance ; un traitement uniforme des créanciers permettrait de s'assurer que les créanciers tant publics que privés se répartissent la charge de façon équitable; et cette formule réduirait la nécessité d'alléger la dette ultérieurement.

Processus équitable et transparent d'arbitrage pour résoudre le problème de la dette

80. M. Raffer a expliqué que l'histoire montrait que l'on ne pouvait obliger les pays à rembourser des dettes impayables; cela ne faisait qu'accroître le montant total de leur dette, ajouter des dettes qui ne pourraient jamais être remboursées tout en écrasant le débiteur. Les pays détournent souvent l'aide afin de continuer à assurer le service de la dette qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer par eux-mêmes.

81. Les Gouvernements britannique et français ont, dans les années 30, cessé leurs paiements, estimant que les besoins de leurs populations étaient plus importants que leurs obligations juridiques vis-à-vis des créanciers. Divers États des États-Unis ont souvent fait de même. L'Allemagne, l'Indonésie et la Pologne ont déjà, de leur côté, vu une partie de leur dette annulée; la crise de la dette égyptienne en 1876 a été gérée par des créanciers privés qui se sont fondés sur la loi nationale sur la faillite – l'opération a bénéficié aussi bien aux débiteurs qu'aux créanciers en un laps de temps remarquablement court.

Qui décide?

82. Qui décide du montant qui doit être remboursé, du degré de protection dont doivent bénéficier les pauvres et des investissements qui sont nécessaires pour que le pays puisse survivre? À ce jour, les créanciers sont les seuls à décider des allégements et les conséquences de ces décisions sont lourdes pour les débiteurs. Il faut se souvenir toutefois que la règle fondamentale des principes du droit est que l'on ne peut être juge et partie.

Dettes fantômes

83. Les créanciers peu enclins à accorder un allègement suffisant lorsqu'il s'impose voient augmenter le volume de leurs fonds irrécupérables. Les demandes écrites de remboursement se succèdent et font s'accroître l'incapacité économique du débiteur à

payer, d'où l'apparition de « dettes fantômes », qui n'existent que sur le papier. Effacer ces dettes revient tout simplement à reconnaître le fait économique qu'il s'agit de fonds que le créancier ne peut pas récupérer.

Procédures élémentaires à suivre en cas d'insolvabilité

84. Les procédures élémentaires à suivre en cas d'insolvabilité permettent de résoudre le conflit qui oppose a) le droit des créanciers de bonne foi à toucher des intérêts et à être remboursés; et b) le droit qu'a tout individu de ne pas respecter un contrat s'il en résulte une détresse insupportable, si sa vie ou sa santé est menacée ou si sa dignité humaine est bafouée. Cela ne s'applique pas aux dettes odieuses qui, étant nulles et non avouées, excluent la notion d'insolvabilité.

Ces procédures sont-elles applicables en cas de dette souveraine?

85. Bien que les règles relatives à l'insolvabilité des entreprises énoncées au chapitre 11 de la loi des États-Unis sur les faillites ne soient pas valables dans les cas en question ici, les procédures visées au chapitre 9 de ladite loi indiquent que les principes de justice et d'équité peuvent être respectés si l'on recourt à l'arbitrage. Ce principe, que les États-Unis appliquent depuis des dizaines d'années pour résoudre les problèmes des municipalités, peut s'appliquer aussi aux emprunteurs souverains car il protège les droits des créanciers autant que les prérogatives de l'emprunteur et les conditions de vie de la population. Il garantit en outre aux particuliers qui subissent les conséquences de la décision prise le droit de se faire entendre.

Arbitrage

86. À l'échelle internationale, des jurys d'arbitrage neutres devraient être constitués, au sein desquels chaque partie désignerait un nombre égal d'arbitres qui éliraient à leur tour un membre supplémentaire; ces jurys seraient dissous une fois leur mission accomplie. Le recours à l'arbitrage est de plus en plus fréquent pour résoudre les problèmes d'ordre international, comme en témoignent l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ou l'Accord de Londres sur les dettes extérieures allemandes (1953), par exemple. La population peut exercer son droit à se faire entendre par l'intermédiaire d'ONG, de syndicats, d'associations d'employeurs, d'organisations communautaires ou

d'organisations internationales telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). L'Organisation des Nations Unies peut être l'entité auprès de laquelle les emprunteurs souverains déposent leurs demandes d'arbitrage : elle peut mettre à égalité de manière objective les intérêts des créanciers et ceux des débiteurs et organiser la nomination des arbitres, auxquels elle peut même assurer des services de secrétariat limités.

Protection minimale

87. Tous les programmes internationaux devraient garantir un niveau de vie minimal. Les services sociaux de base ne doivent pas être détruits, les allocations et les transferts de fonds qui assurent aux pauvres un niveau de vie minimum doivent être maintenus et les fonds nécessaires à la reprise durable de l'économie doivent être mis en réserve. Un fond géré de manière transparente (comme cela a été proposé par la Coalition Jubilé 2000) et financé par le débiteur dans la monnaie nationale permettrait d'assurer que les montants non remboursés sont utilisés en faveur des pauvres et de la reprise économique, sous la supervision d'un conseil international dont créanciers et débiteurs seraient membres.

88. Un arbitrage de cette nature, inspiré des dispositions énoncées au chapitre 9 de la loi des États-Unis sur les faillites, répondrait aux exigences des gouvernements donateurs (participation, transparence et respect de la primauté du droit) et tendrait à décourager les crédits inconsidérés. Il permettrait aussi de préserver les droits sociaux et les principes du droit dans les pays débiteurs, et n'exigerait par ailleurs la mise en place d'aucun cadre juridique ou administratif compliqué ou coûteux.

89. Les populations des pays endettés ont besoin de justice et de bon sens économique, pas de générosité – et de la même protection de leurs besoins essentiels et de leur dignité humaine que celle dont jouit n'importe quel autre débiteur. Le critère est simple : « Quiconque ressemble à un être humain devrait être traité comme tel ».

Points clefs des auditions

Aide publique au développement

90. Au représentant qui s'interrogeait sur la manière dont l'on pouvait analyser les causes sous-jacentes de l'endettement, Mme Nacpil a répondu que connaître et

comprendre les causes historiques de la dette permettait d'y trouver une solution et de s'attaquer stratégiquement au cercle vicieux de la dette. Le même représentant a également demandé si dans les pays de droit romain les débiteurs défaillants étaient considérés comme insolvables. M. Raffer lui a répondu que le fait d'être insolvable n'interdisait en rien l'accès au crédit – si les créanciers voyaient une occasion, ils la saisissaient – et qu'en outre, l'arbitrage était un élément du droit romain. En ce qui concernait le rôle de la dette, un participant a fait observer que des solutions existaient en 1982, lorsque la crise a frappé le Mexique, le Brésil et l'Argentine, mais qu'elles avaient été ignorées.

91. Un représentant a demandé comment il était possible de faire en sorte que les dettes ne se renouvellement pas, et ce que l'on pouvait attendre des gouvernements. M. Raffer a répondu que l'arbitrage international obligerait les créanciers à examiner soigneusement l'emploi qui était fait de l'argent avant de le prêter. M. Amenga-Etego a fait valoir que les gouvernements devraient agir de manière transparente et être tenus de rendre des comptes à leurs administrés, et qu'ils devraient par ailleurs adopter les lois nécessaires pour punir la corruption et recouvrer les fonds détournés. Les fonctionnaires corrompus devraient quant à eux être privés de leurs droits politiques. Mme Nacpil a déclaré que les créanciers ayant conscience de prêter à des gouvernements corrompus, la population n'avait pas à en faire les frais. Le recours chronique à l'emprunt pour se maintenir à flot ne cesserait qu'avec l'annulation des dettes. Les gouvernements des pays du Sud devraient cesser de mettre en oeuvre les programmes économiques du FMI.

92. Le représentant de l'Association internationale contre la narcomanie et le trafic de stupéfiants a appelé l'attention des participants sur le point 17 du communiqué du FMI concernant la réunion annuelle de Prague, et sur la promesse que le Fonds et la Banque mondiale avaient faite de prendre position sur la criminalité et les trafics internationaux avant leur réunion du printemps 2001; le représentant a vivement recommandé à toutes les ONG de s'intéresser à cette promesse et a par ailleurs insisté sur le fait que l'on risquait d'institutionnaliser les crimes, les trafics et la corruption si l'on avait la bonté d'oublier les dettes, ce qui reviendrait à voler deux fois les populations des pays concernés. Le groupe d'experts a convenu que, pour ce qui était d'institutionnaliser les crimes, les coupables à

l'échelle locale seraient tenus pour responsables par la population mais que le double crime était commis lorsque la population était volée une première fois par des fonctionnaires corrompus, puis une seconde fois lorsqu'elle était forcée de rembourser les dettes.

93. M. Edoku a fait remarquer qu'il était nécessaire, dans les pays débiteurs, de procéder à une évaluation des besoins pour lesquels les sommes étaient utilisées avant de contracter un emprunt, et que les conditions de crédit accordées devaient être satisfaisantes. M. Raffer a ajouté que l'arbitrage n'avait rien à voir avec un acte de bonté et ne devait pas être considéré comme tel : il s'agissait simplement d'une preuve de bon sens. L'animateur du débat a fait savoir qu'il approuvait l'analyse présentée par le Comité d'Oxford de secours contre la famine (OXFAM), auquel il a demandé, ainsi qu'à d'autres, d'aider à déterminer les montants retenus à l'étranger.

94. M. Martens a constaté que les donateurs pouvaient réagir de différentes manières aux crises d'endettement et que, très souvent, les créanciers bilatéraux avaient annulé leurs prêts. Il a rappelé que des discussions sérieuses étaient en cours pour tenter de trouver une solution aux crises d'endettement à ce niveau. La Cour internationale de Justice de la Haye pourrait se charger du processus d'arbitrage.

95. Le représentant du Service de secours catholique a fait observer que les solutions proposées pour lutter contre la corruption apparaissaient toutes après la réalisation des faits, et a demandé s'il existait des moyens de punir les corrupteurs en tant que complices des crimes en question.

96. M. Amenga-Etego a insisté sur le fait que si les gouvernements étaient tenus de rendre des comptes aux citoyens, la corruption disparaîtrait partout dans le monde. Il fallait s'intéresser de près aux pays créanciers qui n'étaient pas des pays en développement, aux sociétés transnationales, etc. Il fallait mettre en place des tribunaux internationaux pour juger les dirigeants et les sociétés corrompus et les agences de renseignements devraient communiquer toutes les informations dont elles disposaient, dans l'intérêt de l'humanité.

97. Un représentant a formulé une observation sur le chapitre 11 de la loi des États-Unis sur les faillites et sur l'arbitrage, s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles aucun pays créancier ne s'était fait entendre sur ces questions alors qu'elles étaient depuis longtemps à l'examen. M. Raffer a déclaré qu'il n'y avait pas de

réponse logique à cette question. Les règles énoncées au chapitre 9 de la loi sur les faillites étaient un meilleur instrument dans tous les cas du fait qu'elles donnaient aux populations le droit de se faire entendre.

98. L'animateur du débat a demandé au représentant du FMI d'examiner les questions liées aux conditions fixées par le Fonds et à ses politiques économiques, entre autres; l'intéressé a déclaré que les gouvernements créanciers et les gouvernements débiteurs étaient aussi membres de l'organe directeur du FMI et qu'en conséquence, plutôt que de s'en prendre à des fonctionnaires innocents, ceux qui n'approuvaient pas les politiques des gouvernements en question devraient s'adresser directement à ces derniers.

99. Le représentant du Forum mondial des politiques a fait remarquer que les prêts consentis dans des contextes de corruption pouvaient aussi inclure les prêts consentis par les institutions financières internationales (IFI), comme cela était le cas par exemple d'un prêt que le FMI avait accordé à un certain pays et qui avait été aussitôt suivi d'un versement substantiel dans une banque étrangère. Le représentant du Forum mondial des politiques se demandait comment les IFI et les membres du personnel de ces IFI pouvaient être tenus responsables de l'octroi de tels prêts. M. Raffer a répondu que la souveraineté nationale était compatible avec l'arbitrage : dans le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le droit canadien ou la législation américaine pouvaient être rejetés. Il fallait laisser le FMI entrer sur le marché et assumer les conséquences financières des prêts dont le recouvrement était douteux. Mme Nacpil a ajouté que les habitants des pays du Sud devraient commencer par refuser de payer – que l'on mette fin aux activités du FMI si celui-ci ne fonctionnait pas comme on le voulait. Le représentant du FMI a noté que les gouvernements membres du Fonds s'étaient récemment réunis à Prague mais n'avaient pas abordé ces questions.

100. Le représentant de Earth Rights et d'autres représentants ont convenu qu'il existait un autre moyen de créer des richesses, étant donné que 5 % de la population mondiale possédaient 80 % des sols et des ressources naturelles de la planète : les impôts pouvaient aider à générer des fonds supplémentaires.

Commerce

101. On a fait observer que la dette et les problèmes liés aux échanges commerciaux avaient un rapport très

direct. L'un des participants a déclaré qu'il fallait analyser les causes de la dette de façon à éviter leur répétition, en soulignant que :

- a) les incitations à l'emprunt émanant des créanciers étaient contraires à l'éthique;
- b) il existait des problèmes d'ordre structurel, inhérents au système commercial, qui perpétuaient les déficits commerciaux entre les pays riches et les pays pauvres, pour lesquels l'endettement était la seule issue; ce déséquilibre devrait être rectifié;
- c) la dégradation des termes de l'échange entraînait l'endettement; et
- d) la valorisation de certains biens en provenance du nord (les produits de la marque Coca-Cola, par exemple) signifiait que leur prix pouvait augmenter fortement alors que les biens en provenance du sud (par exemple le pétrole) étaient pris pour cibles.

102. Le représentant de la Confédération mondiale du travail a soulevé les questions suivantes :

- a) Le récent accord de coopération conclu entre Cuba et le Venezuela en vue d'échanger les services de spécialistes de la santé contre du pétrole, est-il un bon exemple de coopération Sud-Sud?
- b) Si le FMI et la Banque mondiale sont considérés comme des obstacles au financement du développement, les participants à la réunion internationale de haut niveau élaboreront-ils une déclaration en ce sens?
- c) À Prague, M. Kohler, Directeur général du FMI, et M. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, se sont engagés en faveur de l'élargissement de l'accès aux marchés des pays en développement, pour lesquels cette ouverture pourrait créer un revenu atteignant 100 milliards de dollars des États-Unis. Le représentant de la Confédération mondiale du travail se demandait si les experts européens estimaient que cette possibilité pouvait se concrétiser.

- d) Le Guyana figurait sur la liste des 10 pays pauvres très endettés (PPTE) mais en a été supprimé à la suite de la décision prise par son gouvernement d'augmenter les salaires des fonctionnaires afin d'éviter des troubles civils (liés aux tensions raciales), et de verser un salaire minimum vital aux travailleurs d'origine africaine. Les responsables de l'Initiative en faveur des PPTE devraient-ils prendre en considération les dimensions sociales et ethniques en plus des ques-

tions d'ordre financier pour choisir les bénéficiaires des mesures d'allégement de la dette?

103. Dans sa réponse, M. Martens a indiqué que l'Union européenne avait ouvert ses marchés aux pays du Sud mais que cette initiative n'aurait pas dû être réciproque : les gouvernements des pays du Sud devraient pouvoir protéger leurs marchés. Il fallait continuer d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays défavorisés. OXFAM était partisan de l'ouverture des marchés et se préparait à lancer une campagne en ce sens.

IV. Examen des problèmes systémiques en vue d'améliorer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux au service du développement

Animateur : Jørgen Bøjer, Coprésident du Comité préparatoire

Experts : Kandeh Yilla, Secrétaire général du Labour Congress de Sierra Leone et membre de la Confédération internationale des syndicats libres

T. Rajamoorthy, Conseiller principal au Réseau du tiers monde, et rédacteur du Third World Network Resurgence

Doug Hellinger, Directeur général du Development Group for Alternative Policies, et coordonnateur mondial du Réseau international pour l'étude concertée de l'ajustement structurel

Humberto Campodonico, Centro de Estudios y Promoción del Desarrollo

Alfred Pfaller, Groupe de l'analyse des politiques de la Fondation Friedrich Ebert

Jocelyn Dow, Présidente du Conseil d'administration de la Women Environment and Development Organization

Définition du cadre institutionnel nécessaire à la mobilisation de ressources en faveur du développement

104. M. Yilla a défini deux grands objectifs pour le processus de financement du développement : mise en place de la politique générale et du cadre institutionnel requis pour promouvoir le développement social, et mobilisation efficace de ressources en faveur du développement.

105. Pour améliorer la compatibilité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, il faut veiller à ce que les politiques définies dans le cadre de ces systèmes soient compatibles avec les résultats du développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et la protection sociale. Il faut aussi que ces résultats dans le domaine social soient intégrés dans l'élaboration des politiques. De ce fait, les politiques d'austérité prescrites par le FMI doivent être révisées. La compatibilité exige aussi la mise en place de mécanismes efficaces pour prévenir les crises systémiques qui frappent plus durement les travailleurs et les pauvres que les marchés de capitaux et les investisseurs.

106. Une coopération intergouvernementale efficace étant indispensable, il convient de renforcer ce type de coopération grâce à la consolidation du rôle de coordination du Conseil économique et social, qui doit être de réunir les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ainsi que l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Recommandations

107. Pour mobiliser des ressources au service du développement dans le cadre défini plus haut, le processus de financement du développement devrait être axé sur les domaines suivants : imposition d'une taxe internationale sur les opérations en devises; réglementation des fonds spéculatifs et des opérations financières à l'étranger, partage des charges par les banques commerciales pendant les crises de la dette, y compris la conclusion d'accords de maintien du statu quo; allégement de la dette plus important pour un plus grand nombre de pays dans le cadre d'une initiative en faveur des pays pauvres très endettés sensiblement améliorée; établissement d'un calendrier pour la réalisation par les donateurs de l'objectif de 0,7 % du PNB fixé au titre de l'aide publique au développement (APD).

108. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la Réunion de haut niveau devrait envisager d'ouvrir les marchés aux produits des pays en développement, d'inclure un élément « politique sociale » dans le système commercial international et de prendre des mesures pour éviter que la mondialisation ne nuise au développement et à l'équité, notamment aux droits fondamentaux des travailleurs.

Libéralisation des finances

109. M. Rajamoothy a essentiellement traité de la question de la libéralisation des finances. Rappelant les dégâts que cette politique – vivement préconisée par le FMI – avait causés aux pays frappés par la crise asiatique, il a présenté deux séries de propositions. La première concernait la nécessité d'éviter une nouvelle libéralisation, notamment de demander au FMI de renoncer à modifier les articles 1 et 8 de ses statuts afin qu'il puisse amener les pays en développement à ouvrir leurs comptes des opérations en capital et leurs marchés des capitaux; d'engager l'OCDE à abandonner l'idée de réintroduire la proposition relative à la conclusion d'un accord multilatéral sur les investissements, qui confirerait une liberté totale de mobilité à tous les types de courants de capitaux, ainsi que les propositions analogues présentées sous l'égide de l'OMC; de réviser l'accord sur les services financiers à l'OMC afin de tenir compte des effets négatifs de la libéralisation des finances résultant de la dernière série de crises financières.

110. La deuxième série de propositions concernait la nécessité d'adopter des politiques internationales, notamment des mesures efficaces de gestion des crises (accords de maintien du statu quo en matière d'endettement, renégociation de la dette, élaboration d'une version internationale du chapitre 11 de la loi américaine sur la faillite, etc.) en vue d'un partage plus équitable du fardeau; la mise en place d'une structure permettant un contrôle des capitaux; la réglementation des institutions dans les pays qui sont la source de fonds mobiles, en vue de les empêcher de créer une instabilité excessive; la réglementation internationale des fonds spéculatifs et des institutions fortement endettées, des centres extraterritoriaux, des marchés de devises et produits dérivés; l'examen d'un régime des changes plus stable (y compris un retour à des taux de change ou fourchettes fixes); la réforme du système de prise des décisions dans des institutions internationales comme le FMI, afin de donner aux pays en développe-

ment un véritable droit de regard sur leurs politiques et une modification du système de conditionnalité du FMI/Banque mondiale.

111. La prise de mesures unilatérales dans le domaine des contrôles financiers et commerciaux serait justifiée dans les pays en développement s'il n'était pas donné suite aux initiatives susmentionnées.

Modification de la nature du processus décisionnel

112. M. Hellinger a rejeté la possibilité d'améliorer un système international qui, à son avis, n'avait pas servi le développement dans le passé. En effet, l'imposition de programmes d'ajustement structurel avait compromis les processus démocratiques, aggravé la pauvreté et les inégalités et créé une instabilité sociale, économique et financière. M. Hellinger a engagé vivement les responsables de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées à se mettre d'accord sur un ensemble de valeurs et de principes différent, tels que le respect de la diversité, l'équité, l'autonomie, l'autodétermination, la préservation de l'environnement, la prise de décisions démocratique, la transparence et la responsabilité, et à modifier la nature du processus décisionnel à l'échelon mondial. Il fallait instaurer un nouveau partenariat entre les institutions et les mouvements de la société civile pour lancer une initiative parallèle aux documents stratégiques de lutte contre la pauvreté qui étaient inadéquats, en vue d'examiner les effets des programmes d'ajustement sur la pauvreté. Les gouvernements progressistes des pays du nord devraient aider l'ONU à financer ces opérations nationales, et renforcent ainsi le rôle des organismes des Nations Unies dans l'action menée pour promouvoir un développement économique et social équitable.

Nouvelle stratégie de développement en vue de contrecarrer le Consensus de Washington

113. M. Campodonico a dénoncé l'absence de système monétaire international depuis 1971 et ses répercussions négatives, en particulier sur les pays en développement, ainsi que l'incapacité du FMI de s'acquitter de sa mission de surveillance. Compte tenu de l'intensification des courants de capitaux internationaux, un contrôle et une réglementation des centres extraterritoriaux s'imposaient d'urgence. M. Campodonico s'est associé aux critiques formulées à l'encontre des programmes d'ajustement structurel

fondés sur le Consensus de Washington, et proposé quatre questions à examiner lors de la Réunion de haut niveau : incidences des fluctuations des taux de change des principales monnaies sur les autres pays; répartition inégale des voix dans le système financier international; gouvernance du FMI, où une petite poignée de pays exercent une influence excessive sur le processus de décision; manque de transparence et de responsabilité sur les marchés de capitaux et dans les institutions des pays développés. M. Campodonico a également demandé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement qui supplanterait le Consensus de Washington afin de battre en brèche le modèle néolibéral.

Priorités en vue de la mise en place d'une nouvelle structure financière internationale

114. M. Pfaller a souligné la nécessité de renforcer la structure financière internationale pour éviter de nouvelles crises financières et en réduire la gravité lorsqu'elles se produisent. De nouvelles mesures sont actuellement mises au point dans le cadre du Forum sur la stabilité financière, dans le but d'accroître la transparence des marchés financiers internationaux, d'améliorer la réglementation prudentielle des transactions financières internationales, de renforcer les institutions financières dans les nouveaux pays à économie de marché, et de réduire ainsi les « risques moraux » pour les investisseurs imprudents. Toutefois, ces mesures sont insuffisantes.

115. Comme les propositions plus ambitieuses présentées par plusieurs spécialistes préconisant une réglementation plus vaste des courants de capitaux, une réduction de ces courants et une stabilisation des monnaies ont peu de chances d'être appliquées, il faudrait, en l'absence de nouvelle structure financière, examiner les possibilités d'action existantes. Des politiques macroéconomiques rationnelles et des institutions financières renforcées sont nécessaires mais insuffisantes pour rendre les pays invulnérables sur le plan financier, d'abord en raison du phénomène de contagion, les investisseurs ayant tendance à adopter un comportement de « moutons » lorsque les marchés sont instables. Une autre raison concernait l'existence de cycles de surchauffe dans les pays en développement, associés à l'inflation et aux écarts entre les taux d'intérêt ainsi qu'aux déséquilibres entre les monnaies. Afin de réduire ce dernier risque, il faut instituer des contrôles des capitaux ou des taux de change fixes. Les contrôles

semblent préférables, même s'il faut pour cela renoncer aux avantages qu'offrent les marchés de capitaux ouverts, tels que la réduction des coûts et une meilleure répartition des capitaux. Toutefois, ces sacrifices paraissent acceptables, comme le confirme l'expérience de certains des pays en développement les plus performants qui ont maintenu un contrôle sur les capitaux jusqu'à récemment.

Mobilisation de ressources financières en faveur des femmes et des jeunes filles

116. Mme Dow a fait observer que le financement du développement suppose en dernier ressort la mobilisation de ressources financières. Il s'agissait moins du volume des ressources que de leur répartition équitable. Le modèle néolibéral sur lequel sont actuellement fondés les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, de même que les institutions qui les définissent et établissent le programme de développement, ne servent pas les intérêts des femmes et jeunes filles. L'extrême sous-représentation des femmes dans le processus décisionnel aux niveaux national et mondial est un phénomène extrêmement préoccupant. Mme Dow a présenté quatre recommandations : a) réforme des institutions et gouvernements; b) réforme de leurs politiques; c) affectation de ressources plus importantes aux femmes et aux jeunes filles; d) maîtrise de ces ressources.

117. Une approche analogue à la campagne menée par la Women Environment and Development Organization (WEDO) pour assurer l'égalité des sexes au sein des gouvernements doit être appliquée aux organismes multilatéraux. Il fallait aussi adopter des procédures pour assurer une participation plus transparente des ONG à la définition et à l'évaluation des politiques des organismes multilatéraux, notamment de l'Organisation des Nations Unies. S'agissant de la réforme des politiques, WEDO a demandé l'annulation totale de la dette africaine, la suppression des conditionnalités en matière d'ajustement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'intensification de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour redéfinir le développement et ses indicateurs afin d'y intégrer les notions de sexospécificités et d'environnement. En outre, WEDO souscrit à l'appel lancé en faveur de la réalisation de l'objectif de 0,7 % du PNB pour l'APD et, dans le cadre de l'accroissement des ressources au titre de l'aide au développement, elle a proposé de fixer un objectif de 50 % pour les fonds alloués aux

projets bénéficiant directement aux femmes et aux jeunes filles. La Banque mondiale et les institutions spécialisées des Nations Unies devraient elles aussi fixer des objectifs élevés dans ce domaine. Par ailleurs, WEDO est favorable à l'application d'instruments tels que la taxe Tobin sur les opérations en devises et d'une redevance de pollution. Enfin, l'affectation de ressources pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes filles est une mesure indispensable qui doit être assortie d'une responsabilité et d'une transparence plus grandes afin de garantir que les fonds sont utilisés comme il convient.

Points saillants du débat

Rôle de l'Organisation des Nations Unies

118. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il importait de ramener à l'ONU le débat économique et financier afin de définir un programme de réformes et de promouvoir un processus de mondialisation plus juste. L'Organisation des Nations Unies est également considérée comme l'instance appropriée pour l'examen des questions économiques et financières par les organisations non gouvernementales.

Réforme des institutions de Bretton Woods et participation de ces institutions au processus de financement du développement

119. Il a été proposé d'user simultanément de la raison et de la pression pour influer efficacement sur les politiques des institutions de Bretton Woods étant donné que leur fermeture – bien que préconisée par certains milieux – irait à l'encontre du but recherché. Réclamer à cor et à cri des changements radicaux risque de provoquer l'isolement des organisations non gouvernementales. Même si leurs antécédents ne sont pas brillants, il est essentiel de faire participer les institutions de Bretton Woods au débat sur le financement du développement. Un examen franc et raisonnable des problèmes pratiques assurerait le succès de cette initiative.

Sociétés transnationales

120. La nécessité d'examiner dans le cadre du financement pour le développement le rôle des sociétés transnationales dans le développement a été soulignée, la Confédération internationale des syndicats libres ayant indiqué que, dans un grand nombre de pays en développement, leur impact avait été encore pire que celui des institutions de Bretton Woods.

Fossé numérique

121. Les incidences de la révolution causée par l'explosion des technologies de l'information de même que le problème connexe du fossé numérique devraient faire partie du débat sur le financement du développement. Il semblait que l'apparition d'une économie d'un type nouveau n'ait pas réduit les inégalités.